



**CEDIDAC**

**CENTRE DU DROIT DE L'ENTREPRISE (DROIT INDUSTRIEL, DROIT  
D'AUTEUR, DROIT COMMERCIAL) DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE**

ATELIERS DE FORMATION CONTINUE

# **NÉGOCIATION**

**GESTION DES TENSIONS**

**DANS LA CONCILIATION JUDICIAIRE**

Séminaires hebdomadaires (4 demi-journées)

2 septembre 2014

9 septembre 2014

16 septembre 2014

23 septembre 2014

(9 h - 13 h)

ATELIERS ANIMÉS PAR  
NICOLAS IYNEDJIAN ET CHRISTOPHE IMHOOS

UNIL - DORIGNY  
**BÂTIMENT INTERNEF**

SALLE 431

UNIL | Université de Lausanne

# PROGRAMME

LES ATELIERS SONT ANIMÉS PAR NICOLAS IYNEDJIAN DOCTEUR EN DROIT, LL.M.  
(COLUMBIA), AVOCAT ET CHRISTOPHE IMHOOS, MCJ (NYU), AVOCAT

## 1<sup>re</sup> demi-journée - 2 septembre 2014

- Introduction des trois tensions
- 1ère tension : tension entre création et distribution de valeur (intérêts c/ position, exemple)
- Le rôle du tiers dans la gestion de ces tensions (comment concilier les positions de fait et droit avec les intérêts et besoins)
- Exercice pratique : confiance/non confiance

## 2<sup>e</sup> demi-journée - 9 septembre 2014

- 1ère tension : suite (les concepts de «ZOPA», «BATNA», exploiter les différences)
- L'aide du tiers dans la recherche et l'élaboration de l'accord (compromis ou accord gagnant-gagnant ?)
- Exercice pratique: mise en situation sur ces thèmes

## 3<sup>e</sup> demi-journée - 16 septembre 2014

- 2e tension : empathie c/ affirmation («*empathy loop*», cadrage ou «*framing*», distorsions de la raison)
- Les outils de communication à disposition du tiers
- Exercice pratique : sur l'usage des techniques de communication

## 4<sup>e</sup> demi-journée - 23 septembre 2014

- 3e tension : mandant v/ mandataires
- Phénomènes culturels
- Ethique
- La gestion de la relation avocat-client
- Exercice pratique sur le rôle et place l'avocat en conciliation
- Clôture des ateliers

## Message à l'attention des participants

Durant ses études, l'étudiant en droit s'initie à la science juridique. Celle-ci est rationnelle, linéaire, abstraite, souvent logique et a pour finalité d'amener le juriste à découvrir la solution juridiquement correcte d'un cas. La qualité du juriste se mesure à la pertinence de son argumentation juridique.

L'étudiant n'apprend en revanche pas, au cours de son cursus, comment agir au cours d'un entretien avec un client, lors d'une séance de négociation avec une partie adverse ou lors d'une tentative de conciliation entre 2 parties qui s'affrontent en justice. La capacité à établir une communication fructueuse, à négocier et à concilier est avant tout considérée comme une affaire de talent, d'expérience ou d'inclination personnelle.

Plusieurs arguments plaident toutefois en faveur de l'acquisition de connaissances spécifiques en matière de communication, négociation et conciliation pour les magistrats de l'ordre judiciaire. D'abord, après l'entrée en vigueur du Code de procédure civile fédéral, ces objets constituent désormais une activité importante du magistrat qui doit amener les parties à communiquer et négocier pour aboutir à une solution transigée. Ensuite, les affaires réglées par la conciliation contribuent à décharger les rôles des tribunaux. Finalement, il apparaît opportun que les magistrats entreprennent de concilier les parties en ayant acquis les connaissances nécessaires à pratiquer cette activité.

Le nombre de participants est limité.

## Conditions générales

### 1. Inscription

Le bulletin d'inscription doit être adressé au CEDIDAC, Université de Lausanne, Internef, 1015 Lausanne, le plus rapidement possible, mais au plus tard le 17 août 2014. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée. Le CEDIDAC se réserve d'annuler les ateliers si le nombre des inscriptions est insuffisant.

La finance d'inscription de CHF 1'900.- par personne pour les quatre séminaires (CHF 1'700.- pour les membres du Club du CEDIDAC) comprend la documentation et le café servi pendant les pauses. Une personne bénéficiant d'un tarif préférentiel ne peut se faire remplacer que par une personne bénéficiant elle aussi à titre personnel du même tarif préférentiel. Dans le cas contraire, la différence sera facturée.

Seules les demandes d'annulation formulées par écrit seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir au plus tard le 10 août 2014. Dans ces cas d'annulation, la finance d'inscription sera remboursée sous déduction de CHF 200.- pour les frais administratifs.

Il n'est prévu aucun remboursement en cas d'annulation ou de non-participation aux séminaires.

### 2. Confirmation - Paiement

Une confirmation écrite et une facture, avec BVR, vous parviendront après réception de votre bulletin d'inscription.

Le paiement doit intervenir à réception de la facture.

### 3. Emplacement

Université de Lausanne, Quartier Dorigny, Bâtiment Internef, Salle 431

# BULLETIN D'INSCRIPTION

**Le-la soussigné-e, ayant pris connaissance des conditions générales figurant sur ce programme et les acceptant :**

a) **prendra part** aux quatre séminaires de négociation (2, 9, 16, 23 septembre 2014)

- OUI (non-membre du Club du CEDIDAC, CHF 1'900.-/personne)
- OUI (membre du Club du CEDIDAC, CHF 1'700.-/personne)

b) **prendra part** aux quatre séminaires de négociation (2, 9, 16, 23 septembre 2014) **et s'inscrit comme membre du Club du CEDIDAC** pour bénéficier immédiatement du tarif préférentiel (valable également pour l'achat des publications CEDIDAC)

- membre de soutien (personne morale)      contribution: CHF 1'000.-/an au minimum
- membre ordinaire      contribution: CHF 100.-/an
- membre étudiant ou doctorant      contribution: CHF 25.-/an

\*Nom \_\_\_\_\_ \*Prénom \_\_\_\_\_

\*Profession \_\_\_\_\_ \*Société \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_

NP \_\_\_\_\_ \*Ville \_\_\_\_\_

E-mail\*\* \_\_\_\_\_ Tél. prof. / Mobile \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Par l'envoi de mon inscription, **je confirme avoir lu et accepté les conditions de participation** figurant au dos de ce bulletin.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

\* ces éléments figureront sur la liste des participants insérée dans la documentation

\*\* sera utilisé pour l'envoi d'annonces et d'informations par le CEDIDAC

Inscription sur notre site [www.cedidac.ch](http://www.cedidac.ch) ou bulletin à retourner, dûment complété, à :

CEDIDAC  
Université de Lausanne - Quartier Dorigny  
Bâtiment Internef  
1015 LAUSANNE

Tél. 021 692 28 50  
Fax 021 692 28 55  
[cedidac@unil.ch](mailto:cedidac@unil.ch)  
<http://www.unil.ch/cedidac>